

AMENDED PROTOCOL II

**PROTOCOL ON PROHIBITIONS OR RESTRICTIONS ON THE USE OF MINES,
BOOBY-TRAPS AND OTHER DEVICES, AS AMENDED ON 3 MAY 1996, ANNEXED
TO THE CONVENTION ON PROHIBITIONS OR RESTRICTIONS ON THE USE OF
CERTAIN CONVENTIONAL WEAPONS WHICH MAY BE DEEMED TO BE
EXCESSIVELY INJURIOUS OR TO HAVE INDISCRIMINATE EFFECTS**

(Protocol II as amended on 3 May 1996)

SUMMARY SHEET

Summary Reporting Format for Article 13 paragraph 4 and Article 11 paragraph 2, pursuant to the decision of the Fifth Annual Conference of the States Parties to CCW Amended Protocol II as stipulated in paragraph 20 of its Final Document, CCW/AP.II/CONF.5/2

NAME OF THE HIGH
CONTRACTING PARTY: The Kingdom of Morocco

DATE OF SUBMISSION: 25/05/2011

NATIONAL POINT(S) OF
CONTACT: Ministry of Foreign affairs and Cooperation

Tél: 00212 5 37 76 15 83/761123/762195

Fax: 00212 5 37 76 46 79/765508

E-Mail: mail@maec.gov.ma

(Organization, telephones, fax, e-mail)

This information can be available to other interested parties and relevant organizations:

YES

NO

AMENDED PROTOCOL II

Reporting for time period
from: 01/09/2010 to: 31/12/2010
dd/mm/yyyy dd/mm/yyyy

Form A: Dissemination of information:

changed
 unchanged
(last reporting year: 2010)

Form B: Mine clearance and rehabilitation programmes:

changed
 unchanged
(last reporting year: 2010)

Form C: Technical requirements and relevant information:

changed
 unchanged
(last reporting year: 2010)

Form D: Legislation:

changed
 unchanged
(last reporting year: 2010)

Form E: International technical information exchange, co-operation on mine clearance, technical co-operation and assistance:

changed
 unchanged
(last reporting year: 2010)

Form F: Other relevant matters:

changed
 unchanged
(last reporting year: 2010)

Form G: Information to the UN-database on mine clearance:

changed
 unchanged
(last reporting year: 2010)

ANNEXE

Formule A : Diffusion de l'information sur le protocole aux Forces Armées

Dès la ratification par le Royaume du Maroc du Protocole II amendé, des séminaires et des stages de formation de formateurs ont été organisés par les Forces Armées Royales en vue de disposer d'instructeurs à même de sensibiliser le personnel sur les activités interdites et les obligations prescrites par la Convention.

De même, un module de « Droit des conflits armés » a été instauré, aussi bien au niveau de la formation initiale que continue des personnels officiers, sous-officiers et hommes de troupe.

Par ailleurs, des cours adaptés en la matière sont régulièrement dispensés aux personnels désignés pour relever ceux déjà employés dans les opérations de maintien de la paix dans le cadre des contingents de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo et au Kosovo.

Formule E : Coopération internationale et assistance technique

Dans le cadre des efforts déployés par les Forces Armées Royales pour développer la coopération dans ce domaine :

- Un Officier supérieur a participé au 3^{ème} séminaire des acteurs africains francophones de l'action contre les mines et les restes explosifs de guerre, tenu à Nouakchott du 27 au 30 septembre 2010 ;
- Un Officier supérieur a représenté les Forces Armées Royales aux 3 Réunions du Groupe des Experts Gouvernementaux, tenues à Genève, entre le 28 mars et le 8 avril 2011 ;
- Un détachement du Génie des Forces Armées Royales a prêté l'assistance technique aux Forces Armées Sénégalaises en matière de déminage.

Durant la période considérée, les Forces Armées Royales ont continué de coopérer avec le Centre de lutte anti-mines de la MINURSO, à travers l'échange d'informations et la participation des éléments onusiens, en tant qu'observateurs, aux opérations de destruction des mines et des restes explosifs de guerre, posés ou abandonnés par les rebelles et leurs commanditaires dans nos Provinces du sud.

De même, il est à noter :

- La présentation par le Royaume du Maroc du rapport annuel volontaire sur la Convention d'interdiction des mines antipersonnel au titre de l'année 2010 ;
- La participation du Royaume du Maroc aux travaux du volet « Déminage humanitaire », organisé dans le cadre de l'Initiative 5+5 Défense ;
- La participation d'un Officier supérieur des Forces Armées Royales à la 10^{ème} Réunion des Etats Parties à la Convention d'Ottawa, tenue à Genève du 29 novembre au 3 décembre 2010 ;
- La visite d'information effectuée au Royaume du Maroc par des représentants du CICR, pour s'enquérir des travaux de déminage et des campagnes de sensibilisation des populations à l'égard des dangers de mines ;
- L'acquisition par les Forces Armées Royales du Système de gestion de l'information IMSMA.